

Rapport de réunion de la Commission de la Mobilité et de la Circulation

Numéro de la réunion : 1/2024

Date de la réunion : mercredi, 31 janvier 2024

Lieu de réunion : Centre Prince Henri, Walferdange

Heure de début 19.00 heures

1. Accueil et Tour de Table

Intérêts importants mentionnés : parcourir la commune à vélo et à pied, assurer la sécurité des enfants, faciliter la connexion à la ville par vélo, élaborer un concept global pour tous (y compris les automobilistes), prendre en compte les personnes en situation de handicap et aborder d'autres problématiques.

2. Aperçu de la situation actuelle :

Les mesures discutées lors de la commission du 19 septembre 2022

- **Rue de la Forêt** : Stationnement autorisé à droite en montant ; à gauche, cela pose un problème. La situation reste inchangée (conserver toute la largeur du trottoir pour les piétons, avec ou sans poussette, ou en fauteuil roulant ; éviter de créer un précédent pour un stationnement partiellement sur le trottoir).
- **Rue Michel Rodange** : Plantation de végétaux bas par Sicono ; installation d'îlots avec réflecteurs sur les pierres : Solution acceptée par tous, un bon compromis.
- **Rue des Champs** : Interdiction de stationner jusqu'à la maison numéro 10, avec réaménagement et ajout de places de parking. Est-il nécessaire ou envisageable d'interdire le stationnement sur toute la longueur de la rue ? NON, à ce stade.
- **Rue Bour** : Le panneau de signalisation C2 n'est pas respecté ! Deux options : retirer le panneau ou fermer l'accès à la route principale. (Problème exacerbé par le chantier au croisement de la rte de Luxembourg-Becheler)
 - Aucune modification possible actuellement, en raison du chantier dans la rue Renert (PAP à Becheler)
 - Augmenter la fréquence des contrôles de police
 - Installation d'un poteau au début de la Rue Bour, côté rue de Bridel, pourrait être envisagée.
 - Mise en place d'une rue à sens unique depuis le début de la rue jusqu'au virage serré (ou avant l'appartement)
 - Attente de la fin des travaux (à Becheler, RÜB rue de Bridel), puis réévaluation de la situation.
- **Rue Charles Rausch** : Installation de réflecteurs sur les îlots de chaque côté.
- **Rue de l'Église**, à proximité de l'église, la commission avait déjà proposé l'installation d'un "trottoir traversant" (similaire à celui situé à l'entrée de la Rue des Champs) afin de prolonger la piste cyclable jusqu'à la Maison Dufaing et de faciliter l'accès à la piste cyclable en direction du tunnel. La commission sollicite du collègue échevinal qu'il considère ce projet comme prioritaire, étant donné qu'il représente une avancée significative pour l'amélioration de l'infrastructure cyclable.

Présentation du PowerPoint sur les mesures d'amélioration de l'infrastructure cyclable de l'année 2021.

Un résumé mis à jour sera envoyé à tous les membres de la commission, qui sont encouragés à évaluer et à enrichir les propositions contenues dans ce document. Une version finale sera présentée et discutée lors d'une prochaine réunion.

Les points d'attention déjà identifiés (en rappel de la dernière réunion de la commission) sont les suivants :

- Installation de panneaux (excepté "VELO frei") : Ces panneaux doivent être positionnés sous le panneau "excepté riverains" à l'arrière de Bike World (Cité Gr.-D. Jean) et à l'entrée de l'école de Helsem (Rue du Soleil).
- Fermeture à la circulation motorisée : La route à côté du parking écologique (PIDAL > op der Tonn) sera fermée à l'aide d'un poteau ou d'une barrière pour sécuriser l'espace.
- Relance de la demande pour un "trottoir traversant": Cette demande concerne l'installation d'un trottoir traversant au début de la rue de l'Église (point 3.6), afin de faciliter l'accès et la sécurité pour les cyclistes et piétons.

3. Concept de Places de Stationnement pour Vélos

Il est également envisagé d'élaborer un plan pour identifier les emplacements de stationnement vélo au sein de la commune. L'objectif est de rendre le stationnement des vélos plus visible, accessible et pratique, tout en assurant un environnement ordonné et confortable. Ce plan vise à recenser les emplacements existants, à évaluer les possibilités d'amélioration et à identifier les besoins en nouveaux emplacements. Il est important de préciser le type de stationnements désirés. Les membres de la commission sont encouragés à apporter leur expertise dans l'élaboration de ce plan jusqu'à la prochaine réunion, où un concept définitif sera discuté.

Les membres ont déjà souligné les points suivants :

- Assurer la compatibilité des supports avec les vélos électriques (plus lourds et avec des pneus plus épais) ainsi qu'avec les vélos cargo et les remorques. Le système de grille de verrouillage est préférable pour permettre de positionner le vélo à côté et de le sécuriser.
- Il sera nécessaire de déterminer les endroits où un abri pour vélos s'avère indispensable.

4. Semaine Européenne de la Mobilité du 16. au 22 Septembre 2024

Le thème de cette année n'a pas encore été annoncé. La commission a été demandée par le collège échevinal de prévoir une activité dans le cadre de cette semaine. Une idée pourrait être de mettre les piétons au centre de l'attention. Par exemple, à l'aide d'une application (Actionbound), un parcours pourrait être conçu à travers la commune, comportant des questions qui permettraient aux résidents de mieux connaître leur commune et de découvrir les possibilités de déplacement à pied.

Dès que le thème officiel sera annoncé, ce plan pourra être précisé.

Le "Tour du Duerf" est éventuellement remplacé par une autre application (Radbonus) et son concept quelque peu modifié.

5. Vélosommer 2025

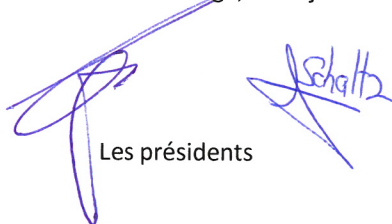
La commune envisage, dès 2025, de proposer un itinéraire cyclable dans le cadre de l'événement « Vélo-Sommer », en collaboration avec d'autres municipalités de la vallée de l'Alzette. Un membre a souligné que cela pourrait présenter des défis, compte tenu de la situation géographique dans une vallée. Il a été suggéré de se mettre en contact avec l'ORT de Mersch (Paul Arlé) pour discuter de cette initiative. D'autres membres ont proposé que cet itinéraire soit ouvert uniquement le temps d'un week-end, avec la possibilité de fermer certaines routes à la circulation automobile pour l'occasion.

6. Divers

- a) Le stationnement sur le trottoir dans la Rue de la Gare (en raison de l'étroitesse de la rue et de la circulation des bus) devrait faire l'objet de sanctions plus fréquentes pour garantir la sécurité des piétons.
- b) Pour ceux venant de "Stafelter", tourner à gauche vers la rue de l'Église est interdit. Placer un panneau supplémentaire indiquant cette interdiction directement sur place (devant l'église) pourrait aider à clarifier les règles, surtout si les signalisations actuelles semblent insuffisantes ou ambiguës. Toute amélioration de cette situation serait bienvenue.
- c) Dans le secteur menant à "Stafelter" depuis le "Schleek", la limite de vitesse de 30 km/h n'est pas toujours respectée, notamment dans les virages. Il serait judicieux de marquer un "30" sur la chaussée, surtout devant le passage piétons en provenance de "Stafelter".
- d) Un membre de la commission observe une augmentation de la présence des camionnettes dans le village, en soirée et pendant les weekends, périodes où la surveillance n'est pas garantie. Il questionne la possibilité d'interdire le stationnement dans certaines rues, tout en soulignant la nécessité de proposer des alternatives pour les travailleurs en permanence qui doivent garder leur véhicule à proximité. D'autres membres relèvent que permettre aux travailleurs de ramener les camionnettes à domicile offre des avantages, comme la réduction des trajets entre les chantiers et le lieu de travail, ce qui diminue le temps perdu, le trafic et les émissions.
- e) Le stationnement sur la route principale devant la Spuerkeess, supposé être réservé aux livraisons, présente une situation confuse. La commission propose de délimiter une zone de livraison spécifique sur la route et de renforcer la signalisation pour clarifier l'usage de cet espace.
- f) Le feu rouge à Bärel priorise les bus même en leur absence, soulevant la question de l'opportunité de le faire passer au vert uniquement en présence d'un bus.
- g) Rue du Chemin de Fer, l'installation temporaire de blocs de béton vise à modérer le trafic, mais cette mesure est considérée comme non idéale par un membre de la commission et nécessite une réévaluation.

La session est levée à 21.20 heures.

Walferdange, le 31 janvier 2024



Les présidents



Le secrétaire